

Déclaration de politique régionale wallonne : points d'attention

Au regard des priorités syndicales inscrites dans notre mémorandum, nous avons fait une analyse de la DPR sous l'angle socio-économique. Nous avons également examiné les points qui auront une influence sur la marge d'action des syndicats et des interlocuteurs sociaux.

1 Considération générale

Le texte de la DPR est en partie inspiré de la note coquelicot mais la patte libérale, qui est arrivée après, est clairement identifiable dans les matières socio-économiques. Le texte coquelicot avait été rédigé en concertation étroite avec la société civile. Ce qui ne fut pas du tout le cas dans l'élaboration de la DPR.

Sur le fond, on ne peut pas qualifier les orientations comme étant de gauche. Selon nous, ce texte ne répond pas suffisamment aux attentes des électeurs. Cependant, il contient des avancées non négligeables, y compris sur des revendications qui étaient celles de la FGTB wallonne depuis longtemps.

L'impression générale est donc mitigée. Le texte est suffisamment vague pour laisser une grande marge de manœuvre à la personnalité du/de la ministre (ex. la réforme APE du ministre Jeholet serait compatible avec les objectifs fixés dans la présente DPR).

2 Concertation sociale

La DPR consacre la concertation sociale comme un élément important de la paix sociale, le dialogue permanent entre partenaires sociaux et le politique sera poursuivi et consolidé par la détermination de **priorités partagées**.

- Le rôle des syndicats ne peut être réduit à la garantie de la paix sociale. Ce qui serait une vision de droite du syndicalisme. Notre expression garantit également un fonctionnement de la démocratie, au-delà de l'enceinte de l'entreprise.
- Comment seront définies les priorités partagées ? Quelle méthode adopter ? Les interlocuteurs sociaux peuvent-ils être proactifs en la matière ?

La DPR accorde une grande importance au Conseil de l'Industrie où les syndicats ne sont pas représentés. Les travailleurs seront donc informés en aval, un peu comme dans les pôles de compétitivité où nous n'avons pas voix au chapitre et où nous nous retrouvons isolés.

Sur le plan économique, le rôle du Conseil à l'Exportation est accru. Ce Conseil sera sous l'égide de W. Borsus et les syndicats n'y sont pas représentés alors que nous sommes présents au CA.

La création d'un Haut Conseil stratégique (HCS) interdisciplinaire composé d'experts scientifiques pour accompagner la décision et le monitoring des politiques dans leurs 3 objectifs fondamentaux :

- réduction de 55 % des GES d'ici 2030 (par rapport à 1990) ;
- + 5 % de taux d'emploi d'ici 2025 ;
- réduction du taux de pauvreté.

L'avis des scientifiques est certainement nécessaire mais il ne doit pas reléguer au second plan les canaux traditionnels de la concertation, qui ont fait leurs preuves et qui permettent de sortir des rapports d'opposition, de confrontation et de provocation que l'on a pu connaître les deux dernières années.

Quel sera le lien entre ce Haut Conseil stratégique et d'autres organismes tels que l'IWEPS, le CESE Wallonie, etc. ?

- La FGTB demande de renouer avec une concertation sociale en amont des décisions politiques dans tous les domaines qui concernent les travailleurs. Il faut réactiver le GPSW (groupe des partenaires sociaux) et redonner leur place aux avis du CESE Wallonie.
- Par ailleurs, le Conseil de stratégie et de prospective de l'AViQ a des compétences qui recourent déjà celles du Conseil. C'est pour cette raison que la FGTB wallonne demande la suppression de ce Conseil de stratégie et de prospective.

3 Emploi/formation

Points positifs

- Une réforme des aides aux entreprises est prévue afin d'éviter les effets d'aubaines. Ce point est une réelle bonne nouvelle ainsi que l'évaluation des aides à l'emploi, dont les diminutions de cotisations à l'ONSS pour les 55 ans et plus.
- Une évaluation et une adaptation des dispositifs existants de soutien à la formation (crédit-adaptation, congé-éducation payé et chèque-formation). C'était une demande de la FGTB wallonne.
- Soutien d'emplois d'insertion dans l'économie sociale pour faciliter la mise à l'emploi durable après une formation dans le secteur marchand ou non marchand.
- Les NEETs et les CISP, qui concernent les publics les plus éloignés de l'emploi, sont également pris en considération. Cela faisait partie de nos revendications.
- Nous saluons également l'initiative des Etats généraux de l'alternance ainsi que le rôle renforcé des CPAS dans l'insertion.
- Mise en place de territoires « Zéro chômeur de longue durée » (DE territoires volontaires) avec organisation d'expériences pilotes dans certains bassins d'emploi.
- Renforcement de la garantie « jeunes ». Développement des opportunités de stages et des formations en entreprises pour les jeunes les moins qualifiés (même si cela nécessite une évaluation des politiques menées jusqu'à présent pour mieux orienter les moyens).

Commentaires

- Les « métiers en pénurie » sont au centre des préoccupations dans le chapitre dédié à l'emploi. Selon nous, cet angle est erroné. Il part du postulat simpliste que si des offres d'emplois restent non pourvues, c'est parce qu'il y a des chômeurs qui ne veulent pas les prendre. Le discours est facile et semble tenir la route si on ne le déconstruit pas. Or, le concept de métiers en pénurie **est cité 24 fois en 12 pages**, ce qui nous fait craindre qu'il dicte la politique de l'emploi dans les 5 prochaines années. Par contre, le travail détaché, la qualité de l'emploi, les conditions de travail (salaire et pénibilité) n'ont pas été développés. S'il s'agit bien de matières fédérales, elles ne peuvent être absentes d'une réflexion globale sur la politique de l'emploi.

La FGTB a démontré, dans une étude basée sur un échantillon représentatif, que la réalité est complexe. Les emplois dits « en pénurie » existent. Mais ils sont en partie une construction patronale due aux critères retenus pour déclarer qu'une fonction est critique ou qu'un métier est en pénurie.

La DPR envisage un incitant financier promérité à l'issue d'une période continue d'un an dans l'exercice d'un emploi en pénurie. Ceci est un non-sens. Si le métier est en pénurie, le salaire doit être attractif et cet attrait ne doit pas dépendre d'un incitant sous condition.

- Nous demandons que le GPSW soit à nouveau réuni et joue un rôle important dans la définition des lignes directrices de la politique de l'emploi wallonne. Rien ne sert de partir d'une page blanche, une réforme des aides à l'emploi et des APE avait déjà fait l'objet d'un travail en profondeur de la part des interlocuteurs sociaux. Concernant cette réforme, **il faut prendre en considération que les APE sont devenues des aides structurelles à des secteurs entiers.**

L'enveloppe fermée n'est dès lors pas une option pour nous. Il faut pouvoir faire face aux nouveaux besoins et à l'augmentation des barèmes. La FGTB wallonne s'interroge également sur les termes « maîtrise budgétaire et « sectorialisation » de l'aide.

- La DPR prévoit d'anticiper les besoins en formation dans les secteurs à haute croissance et haute valeur sociétale. La FGTB wallonne souligne **le lien essentiel** à établir entre politique économique et politique de formation, par le biais d'une cellule d'anticipation des besoins futurs en matière de qualification. Pas de mention des métiers relatifs à l'aide aux personnes où les besoins pressentis vont être criants.
- De manière générale, le chapitre consacré à la formation et à la création d'emplois donne l'impression d'avoir été rédigé par le MR. Optimisation, atteinte de résultats, objectifs chiffrés, efficience ont largement pris le dessus sur la dimension humaine et qualitative des mesures.

4 Economie

Points positifs

La Wallonie se dotera d'un dispositif de financement unique pour la transition énergétique et l'économie circulaire au sein des outils publics de financement. Les aides à l'investissement seront réformées dans le but de supprimer les effets d'aubaine et d'allouer des aides là où elles produisent des effets bénéfiques pour l'entreprise et l'environnement.

- Les **aides aux entreprises seront orientées** vers la création d'emplois durables, de qualité ainsi que vers l'économie circulaire.
- La DPR fait la part belle à l'économie circulaire. Elle décide aussi de mettre le secteur du tourisme en avant, c'est un secteur d'avenir sur lequel il était urgent de miser. Le gouvernement wallon

s'engage à développer l'industrie régionale en faisant progresser le secteur secondaire de 15 % à 20 %.

- La politique d'industrialisation favorisera l'éclosion des secteurs d'avenir (numérique, bio-tech...). La DPR prévoit un accompagnement sectoriel pour les entreprises existantes vers un modèle durable.
- Le gouvernement wallon propose de porter à l'échelle européenne la mise en place d'une taxe kérosène, la relance des trains de nuit et le principe d'une forte réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'aviation.

Commentaires

- Le texte manque de précision sur le rôle et la place de l'industrie en Wallonie. Par ailleurs, la décision de ne plus construire de nouveaux axes routiers nous semble incompatible avec d'autres objectifs affichés (développement de plateformes logistiques, par exemple).
- Nous regrettons l'absence d'une véritable stratégie régionale wallonne de l'économie circulaire (dotée de moyens humains et financiers prérequis, état des lieux des expériences, identification des domaines propices au développement de l'économie circulaire).
- Nous voulons être associés, dans le cadre d'une concertation type « modèle mosan », à la réflexion sur le futur décret : « l'orientation, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans la transition écologique, sociale et économique va être adopté ».
- Nous demandons une réflexion sur des mesures d'appropriation et de portage public temporaire d'entreprises pour éviter la fermeture pure et simple quand il s'agit d'une entreprise structurante et économiquement viable. Le gouvernement wallon n'en a pas tenu compte.
- Nous demandons que 200 hectares disponibles par an pour l'activité économique puissent être une part croissante de friches industrielles réhabilitées. Le gouvernement wallon n'en a pas tenu compte.
- La politique aéroportuaire est lacunaire en termes de pérennisation des investissements pour les aéroports wallons. Par contre, la DPR aborde les infrastructures pour les zones d'activité économique autour des aéroports en donnant un poids nouveau aux comités de riverains.
- Selon une étude d'Idea Colt, le chiffre d'affaires des nouvelles formes d'économie (dites collaboratives) devrait quintupler d'ici 2020. La FGTB wallonne estime urgent d'encadrer et de réguler cette nouvelle forme d'économie. Instaurer une « smart regulation » qui s'adapterait en fonction du type d'économie collaborative était la demande émise par le CESE Wallonie avant les élections. Le gouvernement a choisi de ne pas adhérer à la dynamique de l'économie collaborative. Il nous paraît incompréhensible de ne pas anticiper les évolutions de cette nouvelle économie.
- La FGTB wallonne demande un soutien au développement des services à haute valeur ajoutée, qui s'appuie nécessairement sur l'offre immobilière dans les métropoles. La DPR n'en dit pas un mot.

5 Cellule d'anticipation

Un embryon de réponse est enfin donné à la revendication de la FGTB wallonne. Nous soulignons cette avancée. Toutefois, il faudra s'assurer que ce concept rencontre bien les besoins que nous avons identifiés :

- mieux cibler les marchés publics afin que les entreprises wallonnes en soient bénéficiaires (isolation des bâtiments, logements, etc.) ;
- identification des secteurs en croissance et ceux qui sont en difficulté ;
- adéquation des productions aux réglementations de l'UE ;
- apparition de nouveaux métiers dans le cadre de la transition bas carbone et du vieillissement de la population (Silver Economy) – obligation d'adapter les formations, les cursus.

La FGTB wallonne, et c'est aussi la position officielle du CESE Wallonie, insiste sur les formations permettant la transversalité entre les secteurs, adaptée à l'évolution des besoins des services/usagers (ex. grande dépendance, garde-malade à domicile, accueil d'enfants aux besoins spécifiques, etc.). Les formations sont utiles à la progression de la carrière du personnel des services, à l'amélioration de la reconnaissance des normes et de l'encadrement du personnel. Dans la DPR, l'accent est mis sur les réponses à apporter aux métiers en pénurie, mais il n'y a pas de mention des métiers relatifs à l'aide aux personnes où les besoins pressentis vont être criants.

Par ailleurs, il faut s'assurer de la réelle nécessité d'avoir une filiale Wallonie Santé au sein de la SOGEPA.

6 Budget

Le budget wallon n'est pas encore connu. Contrairement au budget flamand. Nous pointons un problème évident dans l'équation : 4 milliards d'investissements annoncés, aucun impôt supplémentaire levé, de nouveaux cadeaux fiscaux prévus et le retour à l'équilibre promis pour 2024... Le gouvernement wallon entend aussi compenser toute décision qui a une influence négative sur le financement des communes.

Le tout dans une période déficitaire qui voit poindre la fin du socle de solidarité en faveur de la Wallonie (mécanisme de dotation qui commence à diminuer à partir de 2024 pour disparaître complètement en 2035 !).

Le chapitre de la DPR relatif à la politique d'investissement est court et très général. Aucune information concernant les moyens financiers qui lui sont consacrés n'y apparaît.

Commentaires

- Nous craignons que les premières expressions de Willy Borsus ne soient le signal d'une nouvelle période d'austérité pour la Wallonie (vendre des biens publics, diminuer la participation de la Région dans certaines entreprises, réaliser des économies de fonctionnement, rationaliser des structures).
- L'absence de dispositions en termes de fiscalité nous semble anormale. La FGTB wallonne demande toujours une ambitieuse réforme fiscale. Elle estime par ailleurs que la Wallonie devrait se doter d'un.e ministre des Finances afin que cette matière soit gérée en toute cohérence au lieu d'être l'objet d'un saupoudrage, d'un éparpillement au sein de divers portefeuilles ministériels. La DPR n'a pas tenu compte de la demande du CESE Wallonie qui était d'anticiper et de préparer l'administration à reprendre des services liés aux impôts relevant de compétences wallonnes.

- La FGTB demande qu'une réflexion soit menée sur les gaspillages d'argent public qui pourraient être évités : certaines aides aux entreprises (SESAM ou Impulsion, par exemple) ainsi que d'autres aides aux citoyens (diminution linéaire du précompte immobilier, exonération des droits d'enregistrement sur les 25.000 premiers euros, prolongation des mesures prosumers pour les panneaux photovoltaïques...).
- La FGTB wallonne demande que des investissements puissent être immunisés contre la règle d'or européenne. A savoir les investissements qui permettent d'inscrire la Région dans la nécessaire transition économique, écologique et sociale (cet élément était présent dans la note coquelicot). Mais la FGTB demande au gouvernement que les investissements dans des politiques de réduction des inégalités sociales soient également sortis du carcan budgétaire européen.
- La DPR n'aborde pas le renforcement de la concertation entre Régions et Fédéral (afin d'atténuer les impacts financiers des décisions fédérales), contrairement à ce que nous demandions.

7 Social & Santé¹

La DPR offre une vision transversale de la lutte contre la pauvreté.

En termes **de vieillissement de la population**, l'assurance autonomie est abandonnée mais une amplification des services d'aide à domicile est prévue.

- La FGTB wallonne insiste sur l'évaluation des besoins, via des indicateurs transversaux tant quantitatifs que qualitatifs, en s'appuyant sur les outils publics existants et sur l'expertise de terrain. Elle demande une évaluation continue, avec une constance des critères utilisés, ainsi qu'une vision prospective.
- L'idée d'un additionnel régional à l'IPP devrait être à nouveau défendu au gouvernement pour assurer un financement adéquat de ces services.
- Quel sera le rôle du HCS et du Conseil de stratégie et prospective de l'AViQ en la matière ?
- Nous regrettons qu'aucun positionnement ne soit pris pour stopper la marchandisation des secteurs public et non marchand dans le domaine des soins de santé.
- En termes d'allocations familiales, la FGTB wallonne s'étonne qu'aucune mention n'est faite sur le pilotage du nouveau dispositif. Nous craignons que le dépassement budgétaire ne soit important !

8 Logement

Bilan mitigé

Les besoins sont énormes et l'effort a le mérite d'exister mais ne représente que la moitié de l'objectif : 23.000 sur 40.000.

On peut se réjouir de la volonté de mieux répartir les logements publics sur l'ensemble du territoire afin de garantir une meilleure cohésion sociale.

Les alliances Emploi/Environnement/Rénovation étaient des mesures attendues qu'on est heureux de voir inscrites au rang de priorités. Malheureusement, la déclaration reste floue sur le financement et la méthode.

¹ Voir également la note intitulée « Analyse de la DPR et DPC en rapport avec la santé et le handicap » (doc. IW/19/NB.43).

La DPR prévoit la réduction des garanties locatives à 2 mois de loyer et prévoit un prêt à taux zéro pour son financement. C'est positif, même si nous demandons un fonds de garantie locative régionale.

9 Titres-services

La DPR propose que le système des titres-services soit élargi à la garde d'enfants. La FGTB wallonne s'y est toujours radicalement opposée. Il s'agit d'un métier à part entière qui requiert une formation spécifique.

10 Communauté germanophone

Le CESE Wallonie demandait à être informé de la mise en œuvre des transferts de compétences de la Région wallonne vers la Communauté germanophone ; à savoir : l'aménagement du territoire, l'énergie et le logement. La DPR n'y répond pas.

